Culant

FRC 1983 91

Case FRC 16836

PROTESTATION

DES

DÉPUTÉS

DE LA

NOBLESSE

DE LA PROVINCE D'ANGOUMOIS.

THE NEWBERRY LIBRARY

PROCLAMATION

DES

RÉPUBLICAINS

DE LA

MONTAGNE

DELA FRANCHE-MONTAGNE.

PROTESTATION
DES
DÉPUTÉS
DE LA
NOBLESSE
DE LA PROVINCE D'ANGOUMOIS.

Les députés de la noblesse française, et notament ceux de la noblesse de la province d'Angoumois aux états-généraux ; lorsqu'il n'a été question dans les décrets de l'assemblée nationale que des atteintes portées à leurs propriétés, ont individuellement fait quelques réserves

pour leurs commettans, étant prêts à se soumettre aux vœux connus de la nation; lorsqu'ils seroient manifestés dans une nouvelle législature; ils ne se sont réunis que pour la défense de la religion de leurs pères, et les droits du trône. L'assemblée nationale, par son décret du 19 de ce mois, a cru pouvoir anéantir la noblesse française; comme son existence a fondé et soutenu ce royaume, elle devient chère et précieuse à ceux qui représentent les Gaules; comme c'est l'intérêt le plus cher au peuple Français, qui cessera d'être franc dès qu'il aura perdu ses vrais soutiens, et la France cessera d'être monarchie, si l'on peut anéantir la noblesse; car où il n'y a pas de nobles il n'y a pas de roi. Les représentans de la noblesse déclarent protester contre le décret du 19 de ce mois, qui

prononce l'abolition de la noblesse et de tous les titres de distinction ; ce décret étant attentatoire à la liberté du peuple Français ; et tendant à les priver de ses vrais amis. Grand nombre d'entr'eux ont contribué de leur sang à la gloire de la nation, et sont prêts à le répandre en entier pour défendre sa liberté et sa sûreté.

La noblesse est d'autant plus chère aux habitans de la province d'Angoumois que la valeur et la fidélité de leurs ancêtres avoient mérité à la capitale de cette province les plus beaux privilèges pour la concession de ce titre d'honneur, qui étoit devenu par rapport à eux une propriété publique, transmissible par une sorte de substitution l'égale sur la tête de tous ceux qui par les suffrages de leurs concitoyens étoient portés à l'administration.

L'ordre de la noblesse recevra toujours avec empressement dans son sein ceux qui auront mérité de devenir les défenseurs du peuple, par des services éminens de tout genre, rendus à la patrie.

A Paris ce 26 Juin 1790.

Le comte de CULANT.

Le marquis de S. SIMON.

LETTRE de MM. le comte CULANT *et marquis de S.* SIMON, *à M. L. M.* PELLETIER, *président de l'Assemblée Nationale.*

Monsieur le Président,

L'honneur nous prescrit le devoir sacré de protester contre le décret du 19 dernier. Cette conduite est si analogue à nos sentimens que nous vous adressons notre protestation, avec prière d'en faire la lecture à l'assemblée.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Président,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, signés comte de CULANT et le marquis de S. SIMON.

Ce 26 Juin 1790.

145

Réponse de monsieur le président de l'assemblée nationale.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous renvoyer le paquet que vous m'avez adressé.

Je ne crois pouvoir en faire part à l'assemblée.

J'ai l'honneur d'être avec un inviolable attachement,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, signé L. M. le PELLETIER.